

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **12**

Absents : **14**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **4**

Votants : **16**

- dont « pour » : **16**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-neuf juillet (deuxième convocation suite à absence de quorum) se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric (*arrivé après la question n°2*) et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, REYNAUD Sandra *ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric*, MM. ORTUNO Miguel *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, BARNEAUD Christophe, OLIVERO Albert, MILLION-ROUSEAU Daniel, et CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

ABSENTS : Mmes MATTERA Wendy, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. FRANQUEBALME Jean-Pierre et ISOARD Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

N° ordre : 7**Délibération n°2023/113****OBJET : MESURES DE REDUCTION DU RISQUE INONDATION DU TORRENT DU GAUDISSARD – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS VERT 2023.**

Le conseil de communauté,

VU sa délibération n°2018/157 du 19 juin 2018 fixant un cadre concernant le champ de la compétence GEMAPI ;**VU** le lancement du nouveau « Fonds Vert » de l'État, visant notamment à aider les collectivités territoriales dans le financement des actions de prévention des inondations (axe 2-volet 2 du Fonds Vert) relatif à l'appui financier aux collectivités gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI ;**VU** les intempéries du 18 mai 2022 qui ont emporté une partie des enrochements de soutien et la route communale du Gaudissard et qui ont occasionné de nombreux affouillements déstabilisants les rives ;**VU** sa délibération n°2023/66 du 6 avril 2023 relative à la remise en état des protections du torrent du Gaudissard et la demande de financements au titre du fonds vert 2023 ;**CONSIDERANT** que l'Etat a demandé à la CCVUSP de revoir le dossier de demande de subvention au titre du fonds vert 2023 pour le rendre éligible ;**CONSIDERANT** que ce dossier pour être éligible doit comporter une série de mesures de corrections torrentielles pour limiter le risque de débordement et d'inondation ;**CONSIDERANT** que des actions de corrections torrentielles sont déjà inscrites dans le cadre du futur STePRIM d'intention qui va être déposé cet été auprès des services de l'Etat. Ces actions viennent compléter et renforcer les actions présentées ici dans le cadre du Fonds vert pour aboutir à un véritable plan de gestion du torrent du Gaudissard ;**CONSIDERANT** que la route d'accès pour être réouverte à la circulation doit bénéficier de travaux de remise en état des ouvrages de soutènement ;**CONSIDERANT** qu'une étude hydraulique doit être conduite en complément des mesures réparatrices préconisées ;**CONSIDERANT** que les travaux de remise en état et l'étude hydraulique du torrent représentent un coût d'objectif de 220 950 € HT ;**CONSIDERANT** que ce programme de confortement des ouvrages du torrent de Gaudissard est éligible au « Fonds Vert » et que le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Financements prévisionnels HT		
Nature des dépenses	Montant (€ HT)	Financiers pressentis ou sollicités	Aides sollicitées (€ HT)	Taux sollicité
Frais de travaux et de maîtrise d'œuvre	205 950	ETAT : Fonds Vert 2023	164 760	80%
		Autofinancement	41 190	20%
Etude hydraulique	15 000	ETAT : Fonds Vert 2023	12 000	80%
		Autofinancement	3 000	20%
TOTAL des dépenses prévues	220 950	TOTAL des financements prévus	220 950	100%

